



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-134

Référence au processus : 2010-5

Ottawa, le 5 mars 2010

Wightman Telecom Ltd.

Clifford, Teeswater, Mildmay, Neustadt, Gorrie et Ayton (Ontario)

Demande 2009-1615-8, reçue 30 novembre 2009

Service de vidéo sur demande – agrandissement de la zone de desserte autorisée

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Wightman Telecom Ltd. en vue d'agrandir la zone de desserte autorisée de son entreprise de programmation de vidéo sur demande approuvée dans *Service de vidéo sur demande*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-176, 14 août 2008, afin d'y inclure tout la province de l'Ontario, aux mêmes modalités et conditions que celles énoncées dans la décision de radiodiffusion 2008-176.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.